

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Nº 24T 322

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE: 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de réalisation de carottages sur chaussées Avenue Logos Prolongé A compter du 02/12/2024 jusqu'au 20/12/2024

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal.

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **NEXTROAD**, **chemin du carreau de la mine – 13590 MEYREUIL** pour le compte de : **LA METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 0 2 DEC. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire, Eric Le Dissès

24T322

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du 0 2 DEC. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE	
AVENUE LOGOS PROLONGE	
PROPRIETAIRE DE LA VOIE	
X METROPOLE	DEPARTEMENTALE
COMMUNALE	PRIVEE
LE PETITIONNAIRENextRoad	
Adresse Chemin du carreau de la mine 13590 MEYREU	IIL
Tél./FAX 06 19 37 42 39	Mail agence.mediterranée@nextroad.com
POUR LE COMPTE DE de la métropole DATES ET DUREE DES TRAVAUX	
Du 02/12/2024 au 20/12/2024	Durée des travaux: 1 journée
NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Réalisation de carottages sur chaussées	
Ouverture de tranchées conformémént au Règlem Oui X Non	nent de voirie CUMPM DAET
Longueur Tranchées	TRAVAUX DE NUIT
Voirie moins de 3 ans	x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux
x 30 KM/h	x ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
x DANGER	ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
x CHAUSSEE RETRECIE	si besoin ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
x TRAVAUX 1/2 chaussée	Voir plan de circulation ou délestage x Passage VL et PL
x CONES DE SIGNALISATION	x PROTECTION DES PIETONS
x BALISAGE DU CHANTIER	INSTALLATION NACELLE
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques	

